

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2025-05

### Marché public de travaux

Lot n°10 avenant n°02 – Revêtement de sols résine  
Réaménagement d'un bâtiment communal en Maison de la Culture  
2019-05.

**Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "*De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*";

DECIDE

**Art. 1** – Suite au marché cité en objet, notifié le 08/01/2020, il est nécessaire de conclure un avenant.

**Art. 2** – L'avenant N°02 du lot 10 « revêtement de sols résine » a pour objet la réduction du grenailage ou ponçage de 120m<sup>2</sup>, la non-réalisation d'une protection contre les remontées humides, la réduction de la réalisation d'un revêtement de sol type Sikafloor Comfort Pro de 247m<sup>2</sup>, l'augmentation de la résine époxy en phase aqueuse de 65m<sup>2</sup> et l'actualisation des prix.

**Art. 3** – L'incidence financière est de - 7 014.90€ hors taxes, soit -21.22% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 23/01/2025

  
La Maire,  
DENOUVION Victor

Publié le : 27/01/2026